

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

CA du 15 novembre 2022 - projet

PRÉSENTS	<i>Andrée Förster</i>	<i>FIS</i>
	<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Ecolo Aînés</i>
	<i>Annie Sabbatani</i>	<i>Aînés de la FGTB</i>
	<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Li'Âges</i>
	<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Âgo</i>

EXCUSÉS	<i>André Reyland</i>	<i>Enéo</i>
	<i>Carine Wastiels</i>	<i>C2S</i>
	<i>Cécile Lemaire</i>	<i>Senoah</i>
	<i>Chantal Bertouille</i>	<i>Seniors MR</i>
	<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
	<i>Coraline Dubois</i>	<i>Entr'Âges</i>
	<i>Corinne Rosier</i>	<i>Âgo</i>
	<i>Etienne Vanderroost</i>	<i>Les Engagé.es</i>
	<i>Evelyne Herreman</i>	<i>FIS</i>
	<i>François Verhulst</i>	<i>Entr'Âges</i>
	<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Senoah</i>
	<i>Henry Maillard</i>	<i>Les Engagé.es</i>
	<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>
	<i>Maryvonne Flahaut</i>	<i>Aînés du MOC</i>
	<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
	<i>Philippe Defeyt</i>	<i>Ecolo Aînés</i>

ABSENTS /

INVITÉS *Justine Farre* *Secrétaire administrative*

1 - Détermination des divers

a. Ordinateur de la CAS

Anne Marie avait déposé l'ordinateur du bureau chez un réparateur à Liège. Celui-ci a diagnostiqué de nombreux problèmes à cet ordinateur qui a alors été jeté tandis que les données ont été sauvegardées sur un disque dur. Pour l'instant, la secrétaire travaille sur le deuxième ordinateur de bureau. Anne Marie souligne tout de même qu'il faudra racheter du matériel pour plus tard.

La facture du réparateur s'élève à seulement 32€. La somme ravit les membres du bureau.

b. L'Observatoire des Politiques Culturelles - retour d'Andrée Förster

Andrée Förster s'interroge sur la pertinence de sa présence aux réunions de l'OPC étant donné que le travail de la CAS avec eux, dans le cadre de la révision du décret senior, est terminé.

Rapide historique : La CAS et l'OPC s'étaient réunis en 2021. De ces réunions en étaient sortis une note d'observation (voir annexe). La réflexion n'avait pas été plus approfondie par l'OPC.

Les membres pensent important la participation d'Andrée Förster aux réunions de l'OPC. C'est l'opportunité pour la CAS de les interpeller sur des points précis en lien avec les seniors. De plus, l'OPC évoque dans leur dernier PV, attendre une refonte des missions de la CAS pour décembre 2022.

Les membres présents suggèrent alors que Andrée Förster présente les documents de l'OPC à la prochaine réunion, afin que les membres puissent articuler ensemble un travail en réponse à la demande de l'OPC.

c. Les actes du colloque - Mise au point

Anne Marie s'assure auprès de la secrétaire des documents reçus et essentiels à l'écriture de la prochaine brochure sur l'âgisme.

Cependant, la question du budget se pose si Respect Seniors souhaitent effectuer un écrit avec la CAS. Une réunion est prévue avec eux prochainement à ce sujet.

d. Nouvelle organisation des réunions

Les membres s'accordent sur l'organisation d'un CA tous les mois et de ce fait, d'annuler momentanément les rassemblements du Bureau. Ils s'accordent également à changer l'horaire des réunions qui se dérouleront alors de 14h à 16h, et non plus de 13h30 à 15h30.

Cette décision prendra effet en janvier 2023.

Le calendrier 2023 sera envoyé dans les prochains jours.

e. Poste de trésorier vacant

Anne Marie rappelle que le poste de trésorier est toujours vacant. Sylvain Etchegaray, jusqu'alors vice-trésorier, se porte volontaire pour prendre le titre de trésorier.

Pour bien faire, il est impératif de vérifier le Moniteur et de se renseigner sur les démarches à suivre afin de l'actualiser. Anne Marie rappelle que les décisions concernant le Moniteur ne peuvent être prises qu'à l'AG.

Anne Marie en profite pour prévenir à l'avance qu'elle ne renouvellera pas son mandat de Présidente de la CAS en 2024. Cette annonce permet aux membres de réfléchir à la situation.

2 - Approbation du PV du 20 septembre 2022

Le PV est approuvé par les membres présents.

3 - Travaux comptables dans le cadre de la convention signée avec le Bureau Fiduciaire Lerminiaux

Anne Marie explique la situation actuelle. Bien que la CAS n'ait pas encore signé le contrat avec le bureau fiduciaire, la première facture annuelle a été réglée et permet de lancer la collaboration.

Les membres se réjouissent de la nouvelle organisation menée par le bureau fiduciaire qui se présente être bien plus simple que la précédente. La secrétaire n'aura plus à encoder les données dans le logiciel comptable, le bureau fiduciaire s'en chargeant désormais.

4 - Détermination d'un membre comme représentant de la CAS à l'AG de Respect Seniors

D'après la demande effectuée par le président de *Respect Seniors*, le CA avait donné son accord pour que la CAS participe à l'AG de *Respect Seniors*. Cependant, aucun représentant n'a été désigné depuis.

Les membres soulignent la difficulté à trouver un membre disponible qui traiterai déjà la thématique de la maltraitance.

Finalement, Ermeline Malcotte représentera la CAS à l'AG de *Respect Seniors* en tant que membre effectif et Sylvain Etchegaray en tant que suppléant.

5 - Notre réponse à la demande de la FWB. Voir note annexe.

Anne Marie lit les nouvelles dispositions concernant la CAS dans l'avant-projet de décret budget de la FW-B. Cette dernière prévoit une importante augmentation du budget habituellement

alloué. Anne Marie rappelle alors les quatre missions de la CAS en tant que Commission des Seniors de la FW-B.

Les membres réfléchissent ensemble à l'écriture d'une réponse au nom de la CAS.

Ils se questionnent ensuite sur l'objet de cette augmentation. Ils pensent à un engagement pour effectuer des veilles de travaux parlementaires dans les deux régions. Ce qui permettrait à la CAS de remplir ses deux premières missions. Ce nouveau budget pourrait aussi être l'occasion de travailler sur les CCCA sans ce blocage financier.

Il est prévu de discuter de cette décision lors de la prochaine réunion du CA.

ANNEXES

- PV réunion CA du 20.09.22
- Note Anne Marie à propos de la demande de la FWB
- COMMISSION DES SENIORS EN FW-B - NOTE D'OBSERVATION VF